TOURCOING

Les Sociétés d'achats en commun

LES RESULTATS DE 1911

On sait que parmi les œuvres si intéressantes créées par la Société du Coin de Terre et Foyer Tourquennois, il existe plusieurs sociétés d'achats en commun qui sont des plus bienfaisantes.

L'œuvre du Coin de Terre ne se préoccupe pas seulement de procurer à ses adhérents un petit lopin de terre qu'ils puissent cultiver pendant leurs heures de loisir, elle veut aussi développer chez l'ouvrier l'idée d'union et d'association.

La plupart des ouvriers ne peuvent acheter en gros et payer comptant leurs provisions de charbon, pommes de terre, haricots, etc.

Les sociétés d'achats en commun viennent solutionner ce problème et font profiter leurs adhérents de tous les bénéfices que peut procurer le gros et le comptant.

Le dernier bulletin du Coin de Terre et Foyer Tourquennois nous donne les résultats obtenus par ces sociétés dans le courant de 1911.

Dans la section de Fin-de-la-Guerre, dont le président est M. Dhalluin, il a été réparti 30.305 kilos de charbon, un tiers à 29 francs et deux tiers à 29 fr. 50; 2.350 kilos de pommes de terre à 9 fr. 75; 221 kilos de café, de mars à août, à 3 fr. 90, d'août à novembre à 4 fr. 10, de novembre à décembre à 4 fr. 30, etc., etc...

Dans la section de Notre-Dame de Lourdes, dont le président est M. Desplechin, il a été réparti 313 kilos de café aux mêmes prix que ci-dessus, 120 kilos de chicorée de 48 à 63 centimes, des épiceries diverses à des prix très minimes.

Dans la section du Touquet, qui est administrée par une commission composée de MM. Deschamps, Delplanque, Defrenne et Dassonville, il a été réparti 25.000 kilos de charbon, 3.200 kilos de pommes de terre, de 8 à 9 fr. 25, 400 kilos de haricots à 0 fr. 45 le litre.

Tout compte fait, les achats, en 1911, dépassent 10.000 francs.

Comme on le voit, ces sociétés rendent déjà de grands services, et ce n'est qu'un commencement. Il faudrait que beaucoup de ménages ouvriers comprennent l'utilité qu'ils auraient à en faire partie.

Petit à petit, les sociétés s'étendront à tous les quartiers.

On nous annonce la constitution d'une nouvelle société au Brun-Pain, 87, rue du Bois.

Le règlement en est très large et permettra à beaucoup d'en profiter comme ils le voudront.

Les cambrioleurs à l'œuvre

APRES AVOIR MIS UNE MAISON ABANDONNÉE AU PILLAGE, LES AUDACIEUX MALFAITEURS SE RETIRENT EN EMPORTANT POUR 5.000 FRANCS DE BIJOUX ET D'ARGENTERIE.

Les audacieux malfaiteurs qui se tenaient terrés depuis quelque temps viennent de se signaler par un hardi coup de main. Cette dernière expédition leur a été fructueuse, puisqu'ils ont réussi de dérober pour une valeur de cinq mille francs de bijoux divers et de nombreuses pièces d'argenterie. La police, qui fut avisée dès la découverte du cambriolage, s'est aussitôt mise en campagne, mais ses recherches n'ont pas donné jusqu'ici de résultats satisfaisants.

Partis pour la campagne

M. Alexandre Joire-Rasson, filateur, rue de la Latte, possède à Waereghem (Belgique), une maison de campagne où il va chaque année passer la belle saison en compagnie de sa famille. Tout le personnel de service dans la maison, suit les maîtres. C'est ainsi que l'habitation du filateur située rue de Wailly, 10, se trouve abandonnée pendant la période de mai à octobre. Cependant, M. Alexandre Joire, avait prié M. Alphonse Darras, concierge des établissements de M. François Masurel frères, ses voisins, de faire chaque jour l'inspection de son habitation.

Le filateur avait remis à cet effet, les clefs de sa propriété à M. Darras, qui s'acquittait quotidiennement de sa mission. Dans la journée de lundi, le concierge avait visité l'intérieur de M. Joire-Rasson, sans faire la moindre constatation suspecte.

L'alerte

En ouvrant sa porte mardi matin, vers cinq heures un quart, Mme la directrice de l'école Sainte-Thérèse, située vis-à-vis de M. Joire-Rasson, remarqua un objet suspect sur le seuil de la propriété dont la porte était entrebaillée. C'était un long pincereau dont se servent les ouvriers paveurs. Intriguée, la directrice avisa M. Alphonse Darras, le concierge chargé de la surveillance de l'immeuble. Celui-ci se rendit chez M. Joire, mais quelle ne fut pas sa surprise de trouver la porte d'entrée fracturée. La gâche avait cédé ainsi que la chaîne de sûreté. Le pincereau laissé sur place par les visiteurs nocturnes, avait dû servir à ce beau travail. Derrière la porte se trouvait un sac réticule de cuir jaune contenant de menus objets. A l'entrée du vestibule, un paquet assez volumineux avait été déposé à terre. Devinant de suite que la maison avait été cambriolée, M. Darras jugea inutile de pousser plus loin sa curiosité. Il s'empressa de téléphoner aux pompiers les priant de bien vouloir prévenir le poste de police.

Une maison bouleversée

Peu de temps après, les agents de police arrivaient sur les lieux, suivis de M. Broux, commissaire de police du 2e arrondissement. En compagnie de M. Darras, et des agents, le magistrat procéda à la visite de tout l'immeuble. C'était un véritable pillage. Comme disait M. Darras, les Prussiens seraient passés en 1870, qu'ils n'auraient pas commis plus grand bouleversement. Au rez-de-chaussée comme dans les chambres, à l'étage, toutes les pièces avaient été visitées par les malfaiteurs. Tous les meubles furent fracturés, fouillés et leur contenu jeté au hasard sur les tapis. Ceux-ci étaient maculés de tâches de cire et de suif, ce qui indique que les visiteurs nocturnes se sont éclairés de bougie et de chandelles dans leurs recherches. Les boules de naphtaline disposées sur le sol pour la conservation des tapis ont été écrasés sous leurs pas.

Les malfaiteurs ne devaient pas être bien munis en outils pour leur besogne d'effraction, car ils ont dû avoir recours à une petite pincette en cuivre, qui s'est, d'ailleurs, brisée sous leurs efforts.

Comme nous le disons plus haut, toutes les pièces ont été visitées à l'exception des chambres des enfants et des serviteurs de la maison. Ils ont fouillé les plus petits coins et recoins de la cuisine, arrière-cuisine et relaverie.

L'importance du vol

A la suite de ces constatations, il fallait prendre le parti d'aviser les propriétaires. Prévenue par téléphone, Mme Joire-Rasson, arriva de Waereghem vers dix heures en automobile. La maîtresse de maison ne pouvait en croire ses yeux devant le gâchis qui régnait chez elle. Des armoires on avait extrait tout le linge pour le jeter sur le sol. Dans la chambre à coucher, les grandes armoires à glace étaient lamentablement fracturées. Sur un lit gisaient une vingtaine d'écrins veufs de leurs bijoux et objets de valeur. Toute l'argenterie avait disparu. Il restait encore quelques couverts que les malfaiteurs n'avaient pu emporter dans leur retraite faute de place très probablement. Après un examen, Mme Joire-Rasson put se rendre compte de l'importance du méfait. Elle évalue les bijoux et pièces d'argenterie, à une valeur approximative de 5.000 francs.

Voici la nomenclature des objets volés

12 couverts argent, style Louis XV, 420 fr.; 12 couverts argent et vermeil, style Louis XVI, 150 fr.; 12 couverts argent, dessert, 20 fr.; 12 salières argent, avec cuillers, Louis XV, 250 fr.; 6 manches à côtelettes, argent, style Louis XV, 50 fr.; 6 manches à côtelettes, argent et doré, style Louis XVI, 50 fr.; 1 service à poisson, style Louis XV, 60 fr.; une cuiller à crème, argent et vermeil, style Louis XVI, 70 fr.; une cuiller à fruits, argent et vermeil, style Louis XVI, 50 fr.; cuillers et 2 pinces à dessert, argent, 100 fr.; une cuiller, argent, 10 fr.; 4 cuillers à sel et poivre, argent et vermeil, 30 fr.; un service à salade, argent, Renaissance, 75 fr.; 23 fourchettes à huîtres, argent, style Louis XVI, 230 fr.; deux cuillers à dessert, argenté et doré, style Louis XV, 15 fr.; un coquetier ancien, argent, avec cuiller, 40 fr.; 2 coquetiers, argent, avec 2 cuillers, Louis XVI, 30 fr.; 11 verres à liqueurs, argent et vermeil, Louis XV, initiales J.-R., 120 fr.; une jatte argent avec anse, 50 fr.; une assiette d'enfant, argent, 30 fr.; une cafetière, argent lisse; un pot au lait et un sucrier assortis, 150 fr.; un plateau vermeil, avec anses; un sucrier et un pot au lait, Louis XV, 250 fr.; 2 plats ronds, argent, avec moulures, et un plat même modèle, plus grand, palette, 2 pinces à dessert, argent doré; [illegible], argent anglais, 25 fr.; un bracelet or ancien, 3 rainures, 3 perles et 3 brillants, 1.200 fr.; une montre remontoir argent, pour garçonnet, numéro inconnu, 5 fr.; 2 boutons manchettes, or, pour homme, figurines, valeur 100 fr.; 2 boutons manchettes, or, pour femme, perles fines, valeur 50 fr.; un chapelet ivoire, monté sur argent, valeur 100 fr.; une bourse argent à compartiments, 15 fr.; une médaille, berceau, métal blanc, 20 fr.; une autre médaille, même métal, 10 fr.; un bracelet, or uni (porte-bonheur), 75 fr.; un bracelet, breloque, or ancien, 100 fr.; une chaîne montre, gourmette, or, pour homme, 400 fr.; une assiette triangulaire en métal blanc, 60 fr.

L'enquête de la police

Dès la première heure, M. Broux, commissaire de police du 2e arrondissement, a ouvert une enquête. Sera-t-elle menée avec succès? Nous le souhaitons vivement. Dans la soirée qui a précédé le cambriolage, les voisins n'ont rien remarqué de suspect dans la rue. M. Darras lui-même, vers dix heures, avait encore jeté un coup d'œil, mais le calme le plus complet régnait à cette heure dans le quartier. On ne peut dire à quelle heure les malfaiteurs ont opéré. Ce que nous savons, c'est que la police a fait une surveillance très étroite dans cette partie de la ville pendant une bonne partie de la nuit. Des patrouilles ont été faites de 9 à 11 heures, par le sous-brigadier Voreux et l'agent Leplat, de 11 heures à 11 heures 1/2, par les agents Dujardin et Boussemart, et les agents cyclistes Avet, Verkaems et Meurillon, ont circulé de 1 à 3 heures du matin, sans faire la moindre constatation.

Il est vrai que les malfaiteurs pouvaient très bien opérer à ce moment sans attirer l'attention des passants. Des traces d'effraction ont été également relevées sur une fenêtre.

Serait-ce la bonne piste?

Dans la soirée de mardi, un repris de justice suspect, qui se trouvait en état de vagabondage, a été arrêté par la police et écroué à la disposition de M. Broux, le commissaire de police chargé de l'enquête.

Cet individu qui est originaire de Roubaix, se donne comme manœuvre de maçon.

On sait qu'une pince de paveur a été trouvée dans la maison cambriolée. Cet outil porte les initiales A. M. et a tout l'air de provenir du chantier de M. Auguste Masquilier, entrepreneur, quai de Cherbourg, où un vol d'une certaine quantité de pinces a été commis il y a quelque temps.

Nous saurons bientôt, si l'honorable magistrat tient la bonne piste.

CHEZ LES CRICK-SICKS. — Mardi soir, les Crick-Sicks se réunissaient pour la première fois dans un nouveau local : la salle des fêtes de l'Hospice, rue de Tournai.

Au début de la réunion, une manifestation de sympathie a eu lieu en l'honneur de M. Duysburg, le très aimé directeur du brillant Orphéon Tourquennois. M. Manaut, au nom de tous ses collègues, le félicita de la brillante victoire à la quelle il mena le Choral Nadaud et il lui offrit une superbe gerbe de fleurs.

M. Duysburg remercia en toute simplicité et assura les Crick-Sicks de tout son dévouement pour les batailles orphéoniques prochaines.

Et l'on se mit au travail. Les Crick-Sicks répétèrent le chœur « Premiers beaux jours », qu'ils doivent chanter prochainement au Cycle Fédéral de Lille.

La salle a paru d'une sonorité peut-être excessive.

Un punch offert par M. Ed. Masurel, président des Crick-Sicks, termina gaiement la soirée.

UN GRAVE ACCIDENT dans un Peignage

UN OUVRIER DEBOURREUR ENTRAINE DANS UNE CARDE. — IL EST TRANSPORTE A L'INSTITUT MEDICAL OU IL EST AMPUTE

Un affreux accident s'est produit, dans la matinée de mardi, dans l'établissement de M. Fouan-Leman fils, peigneur, rue de Roubaix.

Vers neuf heures et demie, un ouvrier débourreur, M. Adolphe Vanhoutte, âgé de 48 ans, demeurant à Roubaix, rue Christophe-Colomb, 16, était occupé à aiguiser une carde, quand soudain il eut le bras droit entraîné entre le tambour et le communicateur. Sous la violence de la secousse, l'ouvrier eut, en même temps, la tête projetée sur les organes mécaniques en marche. A ses cris, les camarades de travail se précipitèrent à son secours. Ceux-ci s'empressèrent d'arrêter la machine et de dégager l'infortuné débourreur de sa douloureuse position. Le malheureux, qui avait été horriblement mutilé, fut transporté à l'infirmerie de l'usine, où les docteurs Aerts et Debuchy vinrent aussitôt lui prodiguer leurs soins.

L'ouvrier avait eu le bras littéralement écrasé. Les praticiens relevèrent également une fracture de la clavicule, avec plaies contuses au thorax et dans la région scapulaire droite, faisant redouter la possibilité de lésions internes. La victime avait aussi des déchirures musculaires à la poitrine, ainsi que des plaies superficielles à la tête. Devant la gravité de ces blessures, l'ouvrier débourreur fut transporté à l'Institut Médical de la rue de Roubaix, où M. le docteur Autefage, aidé de ses confrères, procéda à l'amputation du membre mutilé.

Il ne peut se prononcer sur les conséquences de ce grave accident. Sauf complications imprévues, le blessé devra subir une incapacité de travail de trois mois.

M. Vanhoutte est marié et père de dix enfants. Sa femme est sur le point d'être mère d'un onzième enfant.

UNE REUNION DE CABARETIERS. — Jeudi soir à 7 heures 3/4, à la salle des fêtes de l'Hospice, rue de Tournai, aura lieu l'assemblée générale du Syndicats des Débitants de Boissons de Roubaix-Tourcoing.

M. Henri Grizard, président de la Fédération Nationale parlera de « la licence dans le budget de 1913 ». A l'ordre du jour est également la question d'une manifestation au point de vue de la patente de 1912.

UNE AFFAIRE D'ESCROQUERIE. — Il y a quelques jours, un individu paraissant âgé d'une cinquantaine d'années, se présentait chez Mme Lietaer-Denorme, marchande de chaussures, rue Carnot, 26, où il se fit remettre à condition, pour le compte de M. Jean Duvillier, industriel, rue des Orphelins, trois paires de chaussures américaines. Pour gagner la confiance de la commerçante, l'inconnu remit à Mme Liétar, un billet signé de M. Jean Duvillier. La marchande confia à l'inconnu les trois paires de chaussures demandées, d'une valeur totale de 67 francs. Il avait été convenu que l'individu rapporterait dans l'après-midi, les deux paires de bottines que M. Duvillier n'aurait pas conservées. Ne voyant plus revenir son visiteur, Mme Liétaer se rendit chez M. Duvillier. Celui-ci lui fit savoir qu'il n'avait jamais chargé personne de lui acheter ces chaussures. La commerçante comprit alors, qu'elle avait été victime d'un escroc. Elle porta plainte peu de temps après.

Le dimanche précédent, le même individu s'était présenté chez M. Debrabant, marchand de chaussures, rue de Tournai, de la part de M. Duvillier, habitant le Nouveau Boulevard. Mme Debrabant lui avait remis également trois paires de chaussures d'une valeur de 73 francs. Comme la précédente, Mme Debrabant avait été dupe d'un escroc.

Celui-ci est recherché par la police.

LA RIXE SANGLANTE DE LA RUE DU SENTIER. — Nous avons relaté hier, la rixe survenue entre deux ouvriers belges, à la suite d'un différend dans un règlement de compte. Le blessé Henri Blomme a été visité par le médecin oculiste de l'Hôpital, lequel n'a relevé aucune blessure grave. L'œil ne sera donc pas perdu. Sauf complication, l'ouvrier en sera quitte avec un repos d'une huitaine de jours.

Quant à son agresseur Camille Vandenabel, il a été remis en liberté, après rédaction d'un procès-verbal. Il sera poursuivi pour coups et blessures.

COUPS DE REVOLVER. — Un individu Louis Vanrullen qui passait rue Verte, vers six heures et demie et qui se faisait remarquer par sa surexcitation et ses grands gestes brandit tout à coup un revolver et tira deux coups en l'air, — sans aucun motif — deux gendarmes qui passaient, l'appréhendèrent et le conduisirent à la gendarmerie, où procès verbal lui fut dressé pour ivresse et port d'arme prohibée.

UNE EXTRADITION. — Les gendarmes belges ont amené à la frontière et remis aux autorités françaises, un certain Maurice-Albert Bonnard, âgé de 36 ans, né à Blois, marchand de vins en gros, réclamé par le Parquet d'Orléans, pour banqueroute frauduleuse.

Bonnard a été extrait de la prison de Saint-Gilles-lez-Bruxelles.

LA CHASSE AUX TOUTOUS. — Au cours d'une tournée en ville, la fourrière a capturé quatre chiens qui erraient sur la voie publique. Trois contraventions ont été relevées à la charge de propriétaires pour divagation de chiens.

MORDU PAR SON CHEVAL. — Un livreur, M. Henri Destombes, 38 ans, au service de la Boucherie Moderne, a été mordu par son cheval alors qu'il passait rue des Carliers. M. le docteur Decouvelaere a relevé une plaie du pouce gauche. L'incapacité de travail sera de vingt jours.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — A la filature de MM. Paul et Henri Leurent, rue de l'Epine, un bacleur, M. Ferdinand Demuynck, âgé de 18 ans 1/2, a reçu la baguette du métier sur le pouce gauche. M. le docteur Crommelinck a relevé une plaie par écrasement, qui nécessitera un repos de quinze jours.

UNE CHUTE DE L'ÉCHELLE. — Un peintre, M. Arthur Decock, 23 ans, au service de M. Vandendriessche, rue des Plats, était monté sur l'échelle, quand, soudain, il perdit l'équilibre et tomba dans le vide. Dans cette chute, l'ouvrier s'est fait une entorse du poignet gauche. M. le docteur Masure lui a prescrit un repos de vingt jours.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Il est arrivé aux halles centrales, hier, mardi : asperges, 120 kilos; cerises, 70 kilos.

MOUVAUX

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil se réunira vendredi soir, à 8 h., à la mairie. Nous publions ci-après l'ordre du jour de la séance : Concession, pour 40 années, à l' « Energie électrique du Nord de la France », de la distribution, à Mouvaux, de l'énergie électrique pour tous usages autres que l'éclairage public et privé; nomination de la commission chargée de l'établissement de la liste des assurés obligatoires (retraites ouvrières); rétablissement des cantines scolaires; acquisition par la ville d'un terrain appartenant à Mme veuve Pollet-Cuvelier, par mise en alignement de la rue Faidherbe; proposition de vente à la ville d'un terrain appartenant à M. Delerue, capitaine à Cambrai, par mise en alignement de la même rue; augmentation de la subvention allouée à la musique municipale; augmentation du traitement du secrétaire et des employés de la mairie; augmentation du salaire du cantonnier municipal; gratification au commissaire de police; distribution gratuite de lait aux familles nombreuses; pose du téléphone à la mairie; projet de construction d'un nouveau bureau de poste; avis concernant un projet d'agrandissement déjà établi; ouverture du bureau de poste de 7 heures à 9 heures du soir; demande de subvention pour l'érection, à Paris, d'un monument « A la Gloire de l'expansion coloniale sous la troisième République ».

NEUVILLE-EN-FERRAIN

CLASSEMENT DES CHEVAUX. — Le classement des chevaux a eu lieu ce matin, à 9 heures et demie. La commission était formée de MM. Baudot, lieutenant réserviste; Delattre, vétérinaire; Ryckelynck, secrétaire; Phalempin Ch., maire; Phalempin-Lebrun, membre civil; 41 chevaux ou juments ont été classés; 5 réformés, 3 ajournés.

LE CONSEIL MUNICIPAL se réunira samedi prochain, à 8 heures, pour la session ordinaire de mai.

LILLE

Le Congrès de la Libre-Pensée du Nord

Le Congrès de la Fédération des sociétés de libre pensée du Nord, s'est tenu dimanche à Lille, au siège social, 39, rue de Tournai. Les séances étaient présidées par Me André Tellier, avocat, président de la Pensée Libre, assisté de MM. Maillard, de Maubeuge; Coisne, de Lezennes, et Taillandier, de Lille.

L'ordre du jour suivant a été adopté à l'unanimité moins deux voix. Nous le reproduisons à titre documentaire :

« Attendue que le sens traditionnel et très précis de la Libre Pensée est la doctrine de l'irreligion éclairée ;

» Que c'est dans cette précision qu'il faut chercher et le mobile pour lequel les libres penseurs seront réunis et le but de leur union ;

» Attendu que l'on ne saurait prétendre que la Libre Pensée est une méthode. Qu'elle se confond alors avec le rationnaliste et perd sa raison d'être ;

» Qu'il ne convient pas qu'au nom de la raison la Libre Pensée entende imposer son opinion sur tous les actes et sur tous les problèmes ;

» Que les discussions les plus nombreuses et les plus graves pourraient s'en suivre :

» Qu'il convient donc de limiter la Libre Pensée à l'anticléricalisme ;

» Sur le droit à la vie ;

» Et attendu les considérants qui précèdent;

» Attendu que le droit à la vie est le droit à la propriété ;

» Qu'il n'est pas dans le rôle de la Libre Pensée, mais dans celui des partis politiques auxquels appartiennent les libres penseurs de dire sous quelle forme l'organisation sociale assurerait le mieux le droit à l'existence matérielle des individus ;

» La Fédération du Nord ;

» Se refusant à prendre part entre les multiples solutions préconisées par les divers partis politiques, déclare que toutes les sympathies de la Libre Pensée vont à une société qui assurerait par le droit à la vie l'indépendance intellectuelle et morale des individus, passe à l'ordre du jour. »

Le vœu suivant a été également adopté à l'unanimité :

« La Pensée Libre considérant le péril qu'il y aurait à l'institution d'une fête nationale en l'honneur de Jeanne d'Arc, émet le vœu qu'une campagne active soit menée auprès des parlementaires pour empêcher la réussite d'un pareil projet et engage républicains à pavoiser et fêter comme il convient seule fête nationale 14 juillet. »

Le bureau de la Fédération fut ensuite reconstitué de la façon suivante : Me Tellier fut réélu président par acclamations ; vice-présidents, MM. Duvinage, de Cambrai; le docteur Dupré, adjoint à Roubaix ; Lesage, de Dunkerque ; Liévin, d'Hazebrouck ; Tison, de Valenciennes ; Maillard, d'Avesnes ; secrétaire, Me Moithy ; secrétaire-adjoint, M. Bayet, président de l'Association des Etudiants Républicains Libres Penseurs ; trésorier, M. Guydé, de Croix ; trésorier-adjoint, M. Drieux, de La Madeleine.

Plusieurs vœux furent déposés tendant à l'unification du manuel scolaire primaire, en ce qui concerne les sciences exactes et la grammaire, et permettant le contrôle de neutralité et de qualité par l'Etat, réalisant ainsi une considérable économie (publication en très grand nombre) ;

Invitant les libres penseurs à s'organiser sur tous les terrains où s'organisent les catholiques ;

Demandent l'enlèvement de la croix au Palais de Justice de Lille, et enfin un vœu en faveur du rétablissement des fêtes civiques.

Dans l'après-midi, les libres penseurs étudièrent les différentes questions qui seront soumises au Congrès national de Lille les 15, 16, 17 août.

Une Manifestation du Syndicat des locataires

Une jeune femme, mère de trois enfants, dont le mari est soldat, est expulsée pour une dette de 25 francs de loyer.

Lundi soir une manifestation a eu lieu à l'occasion de l'expulsion, par ministère d'huissier, d'une ménagère, Mme Emile Labbé, âgée de 20 ans, habitant une petite maison de la cour Gisclon, 167, rue d'Arras.

Le président de l'Union des locataires lillois, M. Emile Jansens, était avisé que Mme Labbé, dont le mari est actuellement soldat au 43e d'infanterie, où il accomplit sa première année de service militaire, allait être expulsée de son domicile pour défaut de paiement d'une somme de 25 francs, montant de deux mois de loyer, restant dûs, sur six mois précédemment en retard et dont la jeune femme s'était partiellement acquittée après poursuites. M. Jansens convoqua tous les membres de l'Union qui se rendirent, lundi soir à 6 heures, au nombre de deux cents, dans la cour Gisclon, propriété de Mme veuve Geiger.

Les manifestants chargèrent le modeste mobilier, composé d'un lit, d'une table, d'un poêle et de mauvaises chaises, sur une charrette à bras, au haut de laquelle ils attachèrent un drapeau tricolore.

Mme Emile Labbé prit avec elle ses trois enfants, deux garçons âgés de trente et dix-neuf mois et une fillette de cinq mois, qu'elle plaça dans une petite voiturette, et le cortège se mit en marche silencieusement. Les manifestants suivirent le boulevard des Ecoles, la rue de Paris et la Grande-Place, pour gagner la mairie, où ils arrivèrent à sept heures. A ce moment, le cortège s'était grossi de plusieurs centaines de curieux, étonnés de cette manifestation.

M. Jansens, suivi des membres de l'Union, remorquant la charrette, s'engouffra sous les voûtes de l'Hôtel de Ville, où il se heurta à M. Lacour, commissaire du quartier accouru à la nouvelle de la manifestation.

Le magistrat prit aussitôt des mesures pour assurer momentanément un gîte à Mme Labbé et à ses trois enfants, qui ont été hébergés à la « La Marmite ». Il a fait tenir à Mme Labbé plusieurs bons de repas reçus du Bureau de bienfaisance.

Les manifestants se sont dispersés vers huit heures et demie, sans incident.

Quant à la charrette sur laquelle se trouve le mobilier de Mme Labbé, elle a été laissée provisoirement dans la cour de la mairie, sous la garde d'un agent, en attendant que des mesures soient prises. Mme Labbé elle, n'a d'autres ressources que les deux indemnités de 0 fr. 75 que lui allouent la mairie et la préfecture, comme femme de soldat sous les drapeaux, et le secours de 5 francs que lui donne mensuellement le Bureau de bienfaisance, soit environ trente-trois sous par jour, pour elle et ses trois enfants !

L'ACCIDENT MORTEL D'AUTOMOBILE. — La malheureuse victime de l'accident d'automobile, qui s'est produit lundi dans les circonstances que nous avons relatées, a pu être identifiée C'est son gendre, M. Maurice Avez, employé de la Compagnie des Tramways de Lille, qui l'a reconnue. Celui-ci, qui n'avait pas reçu la visite habituelle de sa belle-mère, Mme Philomène Rasson, âgée de 66 ans, demeurant rue Charles-Quint, cour de la Peine-Perdue, à Lille, avait le pressentiment d'un malheur. Il se rendit à la morgue où la fatale réalité l'attendait et reconnut le cadavre pour être celui de sa parente.

Sucrez vos Fraises avec le
SUCRE BEGHIN
Sucre à Fruits en boîtes de 1 kilog et de 500 grammes 77

Nouvelles Religieuses

ROUBAIX

— **Saint-Sépulcre.** — Le jeudi 6 juin, Fête-Dieu : A 8 heures, messe solennelle en l'honneur du Saint-Sacrement aux intentions des membres de la Confrérie. A 6 heures, salut de réparation nationale.

— **Saint-Antoine.** — Jeudi 6 juin (troisième jour de la retraite pour les jeunes filles) : Matin : Messe à 5 heures, suivie d'une instruction ; messes à 6 h., 6 h. 1/2, 7 h. 1/2, 8 heures et 9 heures ; à 8 heures, pèlerinage de la paroisse Saint-Eloi de Tourcoing (Blanc-Seau), messe par M. le Curé avec instruction ; à 9 heures, pèlerinage de l'Orphelinat des Sœurs de Charité, rue Pellart, 117, Roubaix, instruction ; — Soir : A 2 h. 1/2, pèlerinage de tous les enfants de la paroisse St-Antoine, bénédiction et distribution de souvenirs ; à 3 h. 1/2, pèlerinage des Patronages de Wasquehal, de Mouvaux (Sacré-Cœur), de Notre-Dame, de St-Joseph, de St-François-d'Assise et de St-Antoine de Roubaix ; à 8 heures, grande conférence pour la paroisse.

ROBES TAILLEUR TOILE ANCIENNE
Incrustations vieux Milan. Combinaisons artistiques.
EMERY, 13, rue Royale, à Paris. 1103-3

NECROLOGIE

— On annonce la mort subite, à Amiens, où il était en permission, de M. le capitaine Grilla, du 33e régiment d'infanterie.

TRIBUNAUX

COUR D'APPEL DE DOUAI

M. Dissart, récemment nommé conseiller à la Cour de Douai, et M. Bossu, nommé procureur de la République à Douai, en remplacement de M. Dissart, seront installés dans leurs fonctions mercredi prochain. Ils prêteront le serment d'usage. z

MERCIER FRÈRES
La plus importante Maison d'AMEUBLEMENT
100 FAUBOURG SAINT-ANTOINE, PARIS
Succursale à Lille, 179, rue Nationale. 1144.2

Chronique de l'Enseignement

ECOLE NORMALE SUPERIEURE ET BOURSES DE LICENCE

Sont autorisés à prendre part, en 1912, au concours pour l'admission à l'Ecole normale supérieure et l'obtention des bourses de licence, les jeunes gens dont les noms suivent appartenant à l'Académie de Lille :

Section des lettres. — Option A : MM. Drecq et Volquin.

Section des sciences. — Groupe 1 : MM. Bleuet, Bouly, Bussy, Delahaye, Dumcezel, Dupire, Hadel, Herreman, Hieulle, Laporte, Leroy, Mulard, Picolo, Salmon, Tellier.

Petite Correspondance

Nous rappelons que ce service est tout à fait gratuit et que nous ne répondons jamais directement ; par conséquent, nos correspondants occasionnels sont priés de ne pas joindre de timbres-poste à leur lettre, et nous déclinons toute responsabilité à ce sujet. N. D. L. R.

E. C. — Expédiez vos communiqués au Bureau de la Presse, à l'Hôtel de Ville ; c'est le meilleur moyen.

CRÈME SIMON
POUR LES SOINS DE LA PEAU

CONCERTS & SPECTACLES

TOURCOING

— **Grand Théâtre J. Renoupres.** — Aujourd'hui mercredi, 5 juin « Louie », comédie en 4 actes, de Pierre Veber.

— **Concert public.** — Les trompettes « La Revanche » exécuteront le dimanche 9 juin 1912, à 5 heures du soir, sur le kiosque de la place Thiers, les morceaux suivants : 1. « A Nous », pas redoublé (Dumortier) ; 2. « Au Camp d'Anvours » (Ferret) ; 3. Polka pour deux trompettes (Dumortier) ; 4. « La Couronnée », fantaisie (X...) ; 5. « Fiîne », valse (Ad not) ; 6. Air varié pour trompette (X...).

En allant à Lille, arrêtez-vous aux étalages de
MINET FRERES
Tailleurs et Chemisiers, 6, r. des Manneliers (pr. Gr.-Place). Aujourd'hui : Complets tt faits, Coutils enfants, Chemises Zéphir, Cravates. 411

CHEMIN DE FER DU NORD

— **Mutations.** — A partir du 1er juillet 1912 : M. Dupuis, chef de gare à Aulnoye, est nommé chef de gare à Abbeville. — M. Favereaux, chef de gare à Doullens, est nommé chef de gare à Aulnoye. — M. Albertini, chef de station à Trith-Saint-Léger, est nommé chef de gare à Doullens. — M. Evrard, sous-chef de gare à Tergnier, est nommé chef de station à Trith-Saint-Léger. — M. Ribet, chef de la petite vitesse à Laon, est nommé chef des messageries à la gare de Paris. — M. Debende, employé principal à la gare de Paris, est nommé chef de gureau au service des billets, même gare. — M. Corcy, sous-chef de gare à Roubaix, est nommé sous-chef de gare à Paris. — M. Herrinet, intérimaire à Le Nouvion, est nommé sous-chef de gare à Roubaix. — M. Evridan, employé intérimaire à Loos, est nommé même emploi au Nouvion. — M. Froissart, employé intérimaire à Beauvais, est nommé intérimaire à la 3e inspection principale. — M. Lacombe, receveur-chef de la grande vitesse à Libercourt, est nommé même emploi à Berguette. — M. Carpentier, employé à Pont-de-la-Deûle, est nommé receveur-chef de la grande vitesse à Libercourt. — M. Dormignies, employé à Libercourt, est nommé receveur-chef de la petite vitesse même gare. — M. Frétel, facteur mixte de 1re classe à Pont-Rémy, est nommé receveur chargé de la petite et la grande vitesse à Ailly-sur-Noye. — M. St moulin, sous-chef des manœuvres, à Somain, est nommé au même grade à Lille-Saint-Sauveur. — M. Munier, facteur mixte à Aulnoye, est nommé employé à Sains-du-Nord. — M. Beltzund, facteur mixte à Fourmies, passe même emploi à Aulnoye. — M. Pouche, équipier à Hautmont, est nommé facteur mixte de 4e classe à Fourmies. — M. Lecoq, facteur mixte de 1re classe à Libercourt, passe employé même gare. — M. Gouley, pointeur à Trith-Saint-Léger, est nommé facteur mixte de 1re classe à Prouvy-Thiant. — M. Pisson, sous-chef des manœuvres à Feignies, passe surveillant-chef des manœuvres même gare. — M. Hauwel, sous-chef des manœuvres à Lourches, est nommé surveillant-chef des manœuvres à Somain. — M. Lesage, aiguilleur à Lourches, est nommé sous-chef des manœuvres, même gare. — M. Boucaux, employé au Cateau, passe même emploi à Noyon. — M. Duquesne, conducteur principal à Cambrai, est nommé employé à Lille-Saint-Sauveur. — M. Billet, sous-chef des manœuvres à Boulogne, est nommé surveillant-chef des manœuvres même gare. — M. Belbezies, équipe à Saint-Quentin, est nommé sous-chef des manœuvres à Busigny. — M. Clément, équipe de 1re classe à Denain, est nommé facteur mixte de 4e classe à Prouvy-Thiant. — M. Cornet, facteur mixte de 4e classe à Tri-Château, est nommé même emploi à Grandvilliers. — M. Godquin, facteur mixte de 1re classe à Milly, passe même grade à Auneuil. — M. Maison, facteur mixte de 1re classe à Saint-Roch, est nommé à Méricourt. — M. Bellu, sous-chef des manœuvres à Boulogne, est nommé surveillant-chef des manœuvres même gare. — M. Ropital, équipe de 1re classe à Boulogne, est nommé sous-chef des manœuvres, même gare. — M. Gallet, équipe de 1re classe à Boulogne, est nommé chef d'équipe même gare. — M. Lecoustre, équipe de 1re classe à Lumbres, est nommé facteur mixte de 4e classe même gare. — M. Guibon, équipe de 1re classe à Boulogne, est nommé sous-chef des manœuvres même gare. — M. Lomond, aiguilleur de 3e classe à Feignies, est nommé sous-chef des manœuvres même gare. — M. Wuilleaume, aiguilleur à Calais, est nommé aiguilleur de 1re classe chef de poste même gare. — M. Darras, équipe de 1re classe à Amiens, passe chef d'équipe même gare. — Mme Delaporte, receveuse aux billets à Busigny, est nommé au Quesnoy. — M. Delvallée, receveur aux billets à Laon, est nommé receveur de la grande vitesse à Hirson. — M. Harriez, lampiste à Aulnoye, est nommé sous-chef lampiste de 3e classe à Lourches.

JUSTICE DE PAIX. — Sont nommés suppléants : à Haubourdin, M. Ferdinand Delfortrie, en remplacement de M. Platel, démissionnaire; au Cateau, M. Paul Hautcœur, ancien clerc de notaire, en remplacement de M. Cousin, décédé; au Parcq (Pas-de-Calais), M. Gaston Dacquin, notaire, en remplacement de M. Tirmarche, décédé.

NORD

MM. THELLIER DE PONCHEVILLE AU CANADA. — M. Thellier de Poncheville et M. l'abbé, son fils, s'embarqueront le 15 juin prochain, pour le Canada, afin d'y participer au premier Congrès de la langue française, qui se tiendra à Québec. M. l'abbé Thellier de Poncheville prononcera le discours de clôture sur l'« Apostolat catholique et la langue française ».

LE CAMBRIOLAGE DE DENAIN. — Paul Cousin, 23 ans, usinier, poursuivi pour complicité dans le cambriolage de Denain, a été arrêté par la police mobile et écroué.

Feuilleton du « JOURNAL DE ROUBAIX » du mercredi, 5 juin 1912

N° 108

La Perle Jaune

PAR GEORGES PRADEL

Dans les cryptes de la pagode, sa rivale, qui avait volontairement renoncé à la liberté, attendait son transfert dans un pays inconnu et sauvage.

A jamais Maya-Niamia et Raoul étaient séparés, perdus l'un pour l'autre.

Que lui fallait-il donc de plus?

N'est-elle pas parvenue à l'accomplissement de ses désirs?

Non. Sa vengeance, une fois encore, tournait contre elle.

Elle avait tenu Raoul sur son cœur.

Et de cette scène, de cetet comédie d'amour, elle avait rapporté une affreuse déchirure au cœur.

Sir Joë devait donc la trouver mauvaise, fantasque, ainsi qu'elle se montrait à lui dans ses plus mauvais jours.

Le malin bossu s'aperçut dès la première parole de l'état nerveux dans lequel se débattait l'horrible créature, et il se promit aussitôt de l'exaspérer davantage encore, pour obtenir d'elle l'aveu de ce secret qu'elle cachait si bien au fond de son âme.

Il était certain de l'amour de Grâce, pour Raoul. Il eût été au désespoir d'entendre cet aveu s'échapper de ses lèvres. Et il allait tout faire pour en arriver à l'obtenir. Contradiction étrange! Mais l'homme est ainsi fait. Quelque détestable qu'elle puisse être, il veut toujours connaître sa destinée.

— Eh bien! ma chère Grâce, fit le bossu en entrant, nous entassons victoires sur conquêtes, comme Fernand Cortez, ou, si vous aimez mieux comme Pélion sur Ossa. Décidément le sort est pour nous, et pour peu que cela continue nous serons fatigués de cueillir des lauriers.

— Quittez ce langage fleuri, dit-elle, je ne vous comprends pas, et je vous prie de vous exprimer avec plus de franchise, si toutefois cela vous est possible, ce dont je doute.

— Bon! répliqua-t-il, nous ne sommes pas de souriante humeur, aujourd'hui! nous avons paraît-il le succès aigre! Bah! lorsque vous saurez ce que j'ai à vous apprendre, je vous parie qu'un rayon de soleil apparaîtra de nouveau dans vos beaux yeux.

Elle frémit sans le vouloir.

Une bonne nouvelle de Joë Egerton ne pouvait être qu'une infamie à ajouter à tant d'autres.

— Vous avez quelque chose à m'annoncer? dit-elle en feignant l'étonnement.

— Très amusant et très drôle. Figurez-vous qu'après le coup parfait de ce vieux gueux d'Haïm, que je ne m'explique pas encore, car je ne puis comprendre le revirement si promptement obtenu chez cette petite femme, je ne suis pas resté inactif. Ils sont allés, Raoul, M. d'Alreimpe, suivis de leurs inséparables acolytes, se réfugier dans un caravansérail. De là, ils sont partis la nuit même pour Patna.

— Eh bien? dit-elle en jouant de l'indifférence, car le petit monstre, à travers ses paupières dardait sur elle un regard luisant.

— Eh bien! dans les gorges, ils ont rencontré une bande de pillards qui leur ont tué l'attelage de bufflons qui les transportait, leur ont pris leurs armes, leur argent, si bien que ces guerroyants troubadours n'ont plus à l'heure qu'il est que les vêtements qu'ils ont sur le corps. C'est tout ce qu'il y a de plus réjouissant. S'ils se retirent de là, moi qui suis un simple parpaillot, je veux aller le dire à Rome. Inutile de vous affirmer que c'est Salar, un fakir à mes ordres qui avait averti les voleurs.

Elle le regarda longuement.

Vous avez fait cela? dit-elle.

Tout d'abord, sans répondre, il la regarda quelque temps en dessous. Elle se découvrait, et il visait la place où il allait lui porter un coup décisif.

— Oui, répliqua-t-il, j'ai fait cela. Et si lui, son ami et les deux suivants n'ont pas été écharpés dans la cour du caravansérail, ce n'est pas ma faute, ni celle de Salar, nous avons préparé tout ce qu'il fallait pour cela. Mais, qu'avez-vous, ma chère cousine? continua-t-il en feignant l'étonnement ; vous voici blême, verte, vos lèvres pâlissent, vous tremblez?

On dirait même que vous êtes en proie à une violente colère. Est-ce parce que je n'ai point tout à fait réussi, que je n'apporte pas à vos pieds la tête du beau Raoul? je crois qu'avant longtemps, nous pourrons vous l'offrir sur un plat d'argent! Un peu de patience, que diable! Ainsi que l'on dit en France, nous ne pouvons pas aller plus vite que les violons.

Elle se contenait encore, mais ses efforts étaient visibles.

Il jugea qu'il fallait redoubler d'insistance pour l'obliger à se découvrir.

— Non, reprit-il, ne soyez pas si pressée. Je vous dis que nous touchons au dénouement. Encore quelques heures et, mourant de soif, de faim, perdu au milieu de la jungle, il deviendra fatalement la proie des bêtes féroces, ce cher Blignac, servant de déjeuner à un brave tigre; je pense que ce serait un spectacle des plus réjouissants pour vous et pour moi! Et quand je pense que c'est sir Joë Egerton le bossu, le gnome, qui aura battu ce joli garçon et en aura fait la pâture des fauves, j'en suis fier et je trouve que ce n'est pas mal travaillé du tout.

Elle éclata.

— Misérable, cria-t-elle, oubliant toute mesure et fondant sur lui les griffes hautes, comme pour l'étrangler! misérable lâche!... monstre!... sauvage!... objet d'abjection et de dégoût. Mais vous ne voyez donc pas que vous me faites horreur!

— Bas les mains, aimable Grâce. Si dépourvu d'agréments que soit mon physique, j'ai le malheur d'y tenir énormément. Donc, bas les pattes, vous dis-je. Je n'entends pas que vous m'arrachiez les yeux.

Et de ses longs doigts osseux il entoura les poignets de la jeune femme. Elle se débattit et s'arracha à l'enlacement.

L'ady Richemond, nous le savons, n'était point une frêle créature.

Droite, l'écrasant de toute sa hauteur :

— Oui, dit-ele, misérable, vous me faites horreur, comme je me fais horreur à moi-même!

Il éclata d'un rire diabolique.

— Je le savais, dit-il, je m'en doutais bien, mais je voulais vous le faire avouer, et ça n'a pas été trop difficile. Tenez! voulez-vous que je vous dise! vous l'aimez, cet odieux Raoul, ce chevalier errant et ridicule don Quichotte à la recherche de sa Dulcinée! Vous n'avez jamais cessé de l'aimer. Le pacte que vous m'avez offert, que j'ai signé de mon sang, que loyalement j'ai tenu, toujours vous y avez manqué. Dès le premier jour, vous m'avez trahi. Dans vos mains, je n'étais qu'un instrument. Aujourd'hui, pareille à toutes les femmes, vous changez d'idée ; après avoir voulu perdre Blignac, vous voulez le sauver. Il est trop tard, belle cousine. Que vous le vouliez ou non, Raoul est condamné à la plus horrible des morts. Et si ce trépas vous pèse sous la conscience, si vous avez des remords, chose pour ma part que j'ignore absolument, je n'en suis pas fâché. Toute ma vie, grâce à vous, Blignac aura été ma bête noire. Il est juste qu'il disparaisse. J'ai trop souffert, je souffre dans la vie, étant un objet d'horreur, pour que je ne me venge pas sur lui qui est beau, bien fait, loyal et brave, et pour que je ne tienne pas à sa vengeance. Vous voudriez le sauver maintenant, vous ne le pourriez pas. Une chose m'intrigue : c'est ce qui a produit en vous cette métamorphose.

Un éclair brilla dans les yeux de Grâce.

Elle venait de trouver le moyen d'infliger une torture à Joë Egerton.

— Le motif de ce brusque changement, dit-elle avec lenteur, en comptant, en soupesant ses paroles, je vais vous le dire. Par une ruse infernale, dont vous ne connaissez qu'une partie, j'ai pu tenir Raoul sur mon cœur. Il était ivre de haschich, c'est vrai! Eh bien, tel quel, je donnerais ma vie pour éprouver une fois encore un aussi ineffable bonheur.

A son tour, la colère, la rage l'étrangla, son affreux teint jaune devint terreux ; une écume frangea ses lèvres, et il s'élança sur lady Richemond, le bras levé.

— Niais que j'étais, fit-il d'une voix rauque. Vous m'avez joué. J'aurais dû m'en douter! Et Niamia vous a vue dans ses bras, et elle a cru à une trahison!... Et aujourd'hui vous voudriez revoir Raoul. Pour Joë Egerton le bossu, vous vous moquez de lui. Il ne vous inspire que dégoût et horreur. Et on le rejette, on le repousse quand il pourrait demander le prix de tant de sang, de tant de peines!

— Arrière, Joë, ordonna-t-elle, arrière, où je vous étends mort à mes pieds.

A sa main brillait un petit poignard à lame droite, large.

Joë fut obligé de reculer.

— Bien, di-il, nous reprendrons la conversation un autre jour, lorsque vous serez plus calme. Mais sachez bien, Grâce, que l'aveu que vous venez de me faire, condamne plus que jamais Blignac à mort. Ou je laisserai ma vie dans la dernière partie qui se joue, ou j'aurai la sienne.

Et il sortit du salon.

(à suivre).